

Ce Focus porte sur les salariés du secteur privé enregistrés aux Caisses Sociales Monégasques.

On dénombre, au mois de décembre 2015, 47 504 salariés en Principauté dans le secteur privé soit une diminution de 399 salariés (-0,8 %) par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due au recul du travail intérimaire.

Les salariés sont à 59 % des hommes, habitent pour les trois quarts dans les Alpes-Maritimes et travaillent à 86% dans le secteur tertiaire.

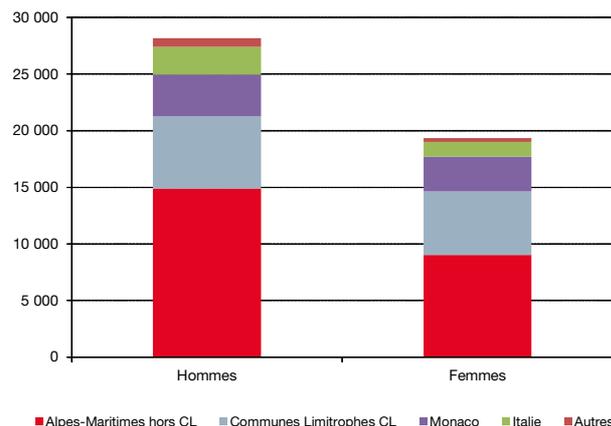
### 1/ Répartition par lieu de résidence du nombre de salariés

	Hommes		Femmes		Total	
Alpes-Maritimes hors CL	14 885	52,2%	9 034	46,6%	23 918	49,9%
Communes Limitrophes CL	6 373	22,3%	5 612	29,0%	11 985	25,0%
Monaco	3 703	13,0%	3 075	15,9%	6 778	14,2%
Italie	2 428	8,5%	1 276	6,6%	3 704	7,7%
Autres	791	2,8%	328	1,7%	1 119	2,3%
<b>Total</b>	<b>28 180</b>	<b>59,3%</b>	<b>19 324</b>	<b>40,7%</b>	<b>47 504</b>	<b>100%</b>

L'origine géographique des salariés en Principauté est très stable par rapport à l'année précédente.

Pour trois quarts, il s'agit de personnes venant des Alpes-Maritimes (un quart des communes limitrophes). 14 % habitent Monaco.

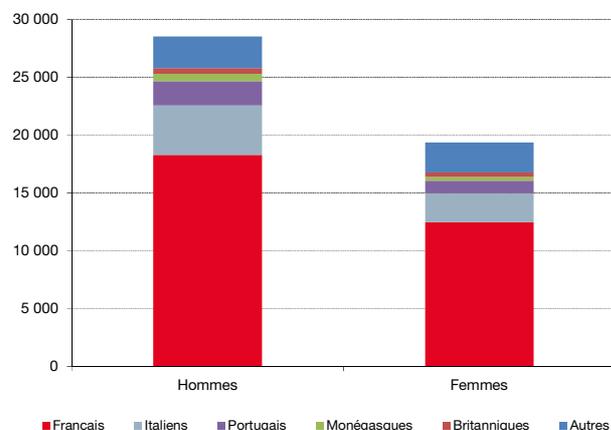
C'est le nombre de salariés résidant en Italie qui a le plus diminué (-150 soit -4 %).



### 2/ Répartition par nationalité

	Hommes		Femmes		Total	
Français	18 091	63,4%	12 364	63,8%	30 455	63,6%
Italiens	4 363	15,3%	2 473	12,8%	6 836	14,3%
Portugais	1 998	7,0%	1 118	5,8%	3 116	6,5%
Monégasques	652	2,3%	360	1,9%	1 013	2,1%
Britanniques	432	1,5%	371	1,9%	803	1,7%
Autres	2 644	9,3%	2 638	13,6%	5 282	11,0%
<b>Total</b>	<b>28 180</b>	<b>59,3%</b>	<b>19 324</b>	<b>40,7%</b>	<b>47 504</b>	<b>100%</b>

63,6 % des salariés sont de nationalité française. La part des Français baisse depuis deux ans, en faveur des Italiens. Il y a 17 salariés monégasques de plus que l'an dernier.



### 3/ Répartition par Grand Secteur d'Activité (GSA)

C'est le secteur des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien qui compte le plus grand nombre de salariés (21 %). Ils sont à 63 % des hommes.

Le Commerce de gros et les Activités financières et d'assurance sont les deux secteurs dont les salariés sont à parts égales des personnes de sexe masculin et féminin.

	Hommes		Femmes		Total	
Activités financières et d'assurance	1 825	6,5%	1 895	9,8%	3 720	7,8%
Commerce de gros	1 183	4,2%	1 162	6,0%	2 345	4,9%
Commerce de détail	1 247	4,4%	1 516	7,8%	2 763	5,8%
Hébergement et restauration	3 867	13,7%	1 888	9,8%	5 756	12,1%
Industrie manufacturière, extractive et autre	1 853	6,6%	1 019	5,3%	2 872	6,0%
Activités immobilières	981	3,5%	551	2,9%	1 533	3,2%
Construction	3 940	14,0%	369	1,9%	4 309	9,1%
Transport et entreposage	1 426	5,1%	514	2,7%	1 939	4,1%
Act. Scientif. et techn., services adm. et de soutien	6 401	22,7%	3 780	19,6%	10 180	21,4%
Autres activités de services	3 462	12,3%	3 600	18,6%	7 062	14,9%
Information et communication	893	3,2%	300	1,6%	1 193	2,5%
Administration, enseignement, santé et action sociale	1 103	3,9%	2 729	14,1%	3 832	8,1%
<b>Total</b>	<b>28 180</b>	<b>59,3%</b>	<b>19 324</b>	<b>40,7%</b>	<b>47 504</b>	<b>100%</b>

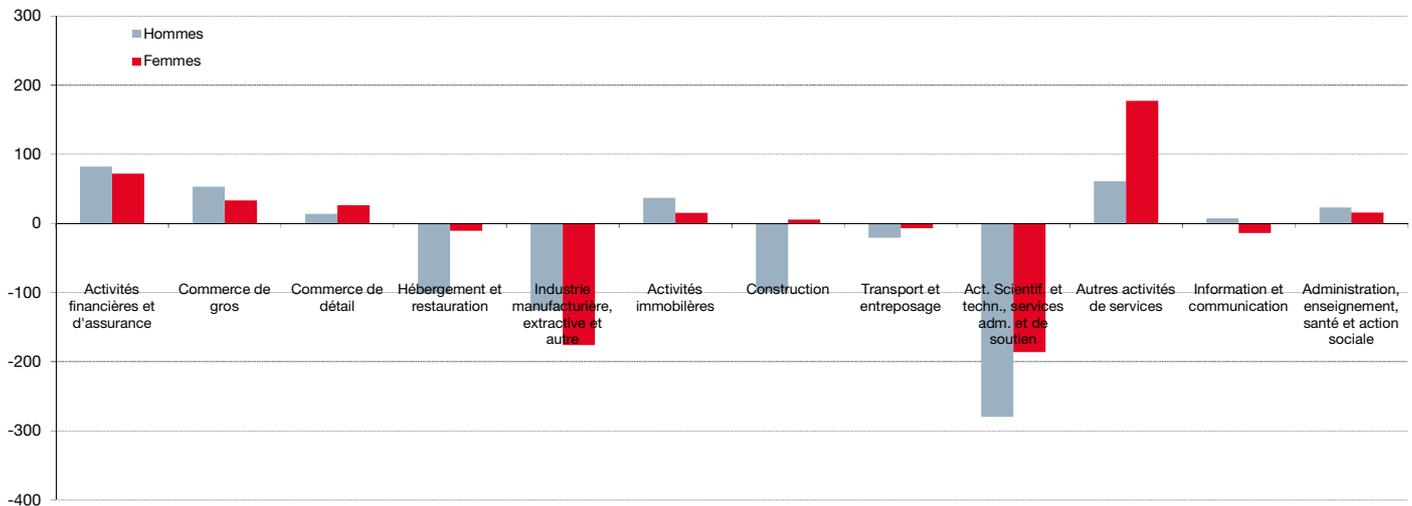
#### 4/ Répartition par secteur du nombre de salariés

Les salariés travaillent à 86 % dans le secteur tertiaire. Ce chiffre illustre bien la place majeure occupée par les services dans l'économie monégasque. 93 % des femmes et 81 % des hommes travaillent dans le secteur tertiaire.

	Hommes		Femmes		Total	
Primaire	89	0,3%	40	0,2%	129	0,3%
Secondaire	5 318	18,9%	1 293	6,7%	6 611	13,9%
Tertiaire	22 773	80,8%	17 991	93,1%	40 764	85,8%
<b>Total</b>	<b>28 180</b>	<b>59,3%</b>	<b>19 324</b>	<b>40,7%</b>	<b>47 504</b>	<b>100%</b>

Le secteur secondaire compte 390 salariés de moins qu'en 2014 (-6 %).

#### 5/ Evolution du nombre de salariés par GSA



La forte baisse du nombre de salariés dans le secteur des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien (-466 soit -280 hommes et -186 femmes) est due quasi uniquement à un recul du travail intérimaire (-462 salariés).

La fermeture de deux unités de production a entraîné une diminution du nombre de salariés dans les Industries manufacturières, extractives et autres (-302 salariés soit -125 hommes et -176 femmes).

#### 6/ Répartition du nombre d'employeurs par GSA et tranche d'effectifs salariés

La structure de la répartition du nombre d'employeurs par Grand Secteur d'Activité et par tranche d'effectifs est stable.

Les trois quarts des employeurs emploient moins de cinq salariés. 2 150 employeurs (soit 37 %) sont des Maitres de maison. Ils sont classés dans les Autres activités de services.

	<5	[5;10[	[10;50[	[50;200[	>=200	Total	Poids
Activités financières et d'assurance	106	43	34	15	4	202	3,5%
Commerce de gros	254	67	63	4	0	388	6,8%
Commerce de détail	318	88	63	1	1	471	8,2%
Hébergement et restauration	67	63	48	10	5	193	3,4%
Industrie manufacturière, extractive et autre	46	24	40	12	2	124	2,2%
Activités immobilières	352	63	35	0	0	450	7,8%
Construction	123	68	104	14	1	310	5,4%
Transport et entreposage	53	27	30	10	0	120	2,1%
Act. Scientif. et techn., services adm. et de soutien	360	114	99	29	12	614	10,7%
Autres activités de services	2 526	78	31	9	4	2 648	46,2%
Information et communication	69	23	26	4	1	123	2,1%
Administration, enseignement, santé et action sociale	58	10	14	6	3	91	1,6%
<b>Total</b>	<b>4 332</b>	<b>668</b>	<b>587</b>	<b>114</b>	<b>33</b>	<b>5 734</b>	<b>100%</b>
Poids	75,5%	11,6%	10,2%	2,0%	0,6%	100%	

On dénombre 181 employeurs supplémentaires dont 76 Maitres de maison. Seul le secteur de l'Hébergement et de la restauration a un nombre d'employeurs inférieur à celui de 2014.

Les données chiffrées concernant l'emploi salarié sont transmises à l'IMSEE par les Caisses Sociales Monégasques. Les travailleurs indépendants, fonctionnaires et agents de l'État ne sont pas comptabilisés dans ces données. L'emploi salarié comprend les salariés et les gens de maison.

La notion de "salarié poids" a été introduite : il s'agit de la représentation d'un salarié sous la forme d'un poids correspondant au prorata des heures effectuées chez ses différents employeurs. Ce calcul donne la possibilité lors de la répartition des salariés multi-employeurs de ne pouvoir compter le salarié qu'une seule fois.

Dans certains tableaux, du fait des arrondis, les résultats des regroupements ne sont pas toujours égaux à la somme des éléments qui les composent.

